Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20261117-DELIB2026159-DE

Délibération n°2026/159 **Séance du 17 novembre 2026**

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept-novembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE**, Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, Jean-René BEASSE, Mme Véronique BOSSARD-SANGUY, M. Xavier COADIC, Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Paul SALARDAINE, M. Romain GAUTIER-FOUQUET, Mme Servane HUBERT.

Représentés : M. Sébastien HERTEL (représenté par M. Jean-Marie GAZENGEL), Pauline GUÉNERON (représentée par M. Paul SALARDANE), Julien LEVERGNEUX (représenté par M. Jean-Marc BERTIN).

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Madame Vanessa RAME-HELAINE

7.5 Finances – Demande de subventions
Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Roller Club de Dol

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la sollicitation transmise par une famille doloise dont la fille, licenciée au Roller-club de Dol, comme ce fut le cas les deux années passées, est sélectionnée en équipe de France espoir de roller artistique pour participer à une compétition internationale qui s'est déroulée à Ponte-di-Legno, en Italie, du 3 au 12 septembre 2026.

Il est précisé que les frais de transports et d'hébergement sont à la charge des clubs dans lesquels les athlètes sont licenciés.

Au regard des frais qui vont être engagés par le club pour la participation à cette compétition et afin de l'accompagner, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 200 €.

Le Conseil municipal,
Entendu cet exposé,

- **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer une subvention de 200 € à l'association Roller club.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 17 novembre 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

La secrétaire de séance,
Madame Vanessa RAME-HELAINE